Kinésithérapeute

Garanties complémentaires du contrat INAMI Curalia

En cas d'incapacité de travail

Suite à un accident, une maladie ou des complications de la grossesse

- Paiement d'une indemnité journalière en plus de l'intervention de la mutuelle, à partir du 31ème jour jusqu'à un an.

Activité kinésithérapeute	Montant Statut Social INAMI 2023	Indemnité si incapacité de travail
3.000 prest.	3.422,71 EUR	630 EUR/mois
2.300 prest.	2.558,37 EUR	525 EUR/mois
1.500 prest.	1.936,07 EUR	315 EUR/mois

En cas d'invalidité

Incapacité de travail >1 an

- Versement sur le contrat INAMI du montant moyen versé au cours des 3 dernières années.
- Augmente le capital pension en plus du versement fait par l'INAMI qui continue à verser le montant auquel le kinésithérapeute avait droit pour l'année où son incapacité de travail a commencé: de 1.936,07 à 3.422,71 EUR.

En cas de décès avant la fin du contrat

Paiement d'un capital complémentaire aux ayant-droits.

Statut INAMI	Décès à 30 ans	Décès à 50 ans
3.000 prest.	107.815 EUR	46.206 EUR
2.300 prest.	80.588 EUR	34.538 EUR
1.500 prest.	60.986 EUR	26.137 EUR

En cas d'accouchement

Prime forfaitaire versée sur le contrat (100 EUR).

Mai 2023 | Curalia AAM Association d'assurances mutuelles agréée sous le n° 0809

Plus d'infos ?
info@curalia.be – 02/735 80 55 - www.curalia.be

curalia
for your life